



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

VOTER C'EST CHOISIR !



**je vote SNEP,
je clique FSU !**





DANS L'ACADÉMIE

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les écoles, les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



Première fédération syndicale de l'Éducation nationale, la FSU revendique, mobilise, négocie, défend tout ce qui concourt à améliorer la situation des personnels, titulaires ou non, et la qualité du service public d'Éducation. Il n'y a pas de « petits » combats.

CSA

Comité Social d'Administration

Dotations aux services, aux écoles et aux établissements, gestion et répartition des moyens et des postes, plans de formation continue, carte des spécialités et des formations professionnelles, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes..., du rectorat aux directions académiques, la FSU porte les revendications des personnels pour améliorer leurs conditions de travail et le service rendu aux élèves.

FS-SSCT

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Si les compétences de la formation spécialisée SSCT sont réduites par rapport au CHSCT, notre détermination à agir reste intacte. Enquêtes dans les services, les écoles et les établissements, prise en compte des fiches SST et des dangers graves et imminents..., pour la FSU, les questions des conditions de travail, de la sécurité au travail, du sens de nos métiers et du service public demeurent centrales.

LA FSU DANS LE CSA ACADÉMIQUE

L'action de la FSU dans les instances est ancrée sur le terrain. Représentants toutes les catégories de personnels, ses élu-es sont au contact des réalités de l'ensemble de l'académie et font entendre la voix de tous les personnels. Ils et elles agissent pour obtenir plus de transparence dans la gestion des personnels, et exigent les moyens nécessaires pour les établissements et les services.

LA FSU DANS LES CSA DÉPARTEMENTAUX

La FSU agit face au / à la DASEN pour obtenir les ouvertures nécessaires permettant une baisse significative du nombre d'élèves par classe dans les écoles et établissements, un plan de formation continue répondant aux besoins des personnels, la création de postes d'enseignant-es spécialisés, le versement des frais de déplacement et sur toutes les autres questions de moyens.

LA FSU DANS LES CHSCT ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENTAUX

La FSU porte le maintien d'une instance entièrement dédiée à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail car une situation problématique, même si elle est perçue individuellement, n'est en général que la manifestation d'une défaillance de l'organisation du travail. L'action de la FSU a permis d'imposer les CHSCT, avec pour objectif d'adapter le travail aux personnels et non l'inverse.

LA FSU DANS LES CSA SPÉCIAUX DES SERVICES ACADÉMIQUES ET RÉGIONAUX

Nos délégué-es y représenteront les personnels exerçant au rectorat ou dans les DSDEN, quel que soit leur métier. Forts de leur expérience acquise dans les CT spéciaux, ils et elles siègeront également au CSA de région académique, en charge notamment des services régionaux dont celui concernant les missions récemment intégrées, liées à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER



VOTER C'EST CHOISIR !

Du 1er au 8 décembre, l'ensemble des agent.es (titulaires et non titulaires) sont invité.es à se prononcer, dans le cadre des élections professionnelles 2022, sur les élu.es qui les représenteront et défendront leurs droits dans les instances, durant les quatre ans à venir.

Voter revêt une double importance : Permettre en premier lieu de déterminer la représentativité des organisations syndicales pour l'ensemble des instances et d'autre part, donner plus de poids et de crédits aux revendications et propositions que nous portons et défendons. Pour la discipline EPS et le sport scolaire, le SNEP-FSU Versailles dans notre académie, est l'outil le plus représentatif au service de toute la profession. Engagé au quotidien, au plus proche des préoccupations des équipes enseignantes, le SNEP-FSU Versailles continuera d'être d'autant plus efficace et entendu qu'il sera plébiscité et conforté lors de ces élections professionnelles.

Nous portons au sein du SNEP-FSU un projet d'école qui est à l'opposé de celui mis en place par les réformes successives durant le premier mandat d'Emmanuel Macron. Les réformes néolibérales y sont la règle : loi de transformation de la fonction publique, loi sur l'éducation, réforme du lycée, réforme de la voie professionnelle... Dans ce contexte réformiste, le dialogue social est méprisé. Nos propositions sont systématiquement ignorées. Un taux de participation élevé et un vote massif pour les listes présentées par la FSU et ses syndicats nationaux, seront un signal fort d'opposition adressé à ce gouvernement pour lui signifier combien est grande notre volonté collective de promouvoir et défendre un service public d'éducation renforcé au sein duquel le retour au paritarisme permettra à nos élu.es de continuer d'agir et nous représenter au sein des instances en garantissant l'égalité de traitement entre tous les collègues.

Alors que la situation géopolitique actuelle fait peser une menace de plus en plus grande et pour le moins inquiétante sur nos démocraties, saisissons l'occasion qui nous est offerte du 1er au 8 décembre prochain, pour dire OUI à la continuité démocratique au sein de la fonction publique d'éducation.

Pour disposer d'élu.es engagé.es au quotidien, voter FSU c'est voter SNEP-FSU pour choisir de défendre un modèle de société démocratique égalitaire auquel pour le bien commun nous sommes très attachés !

Et pour vous en convaincre si cela était encore nécessaire cette unique question : Quelle autre organisation syndicale forme et informe (stages, congrès, colloques, productions écrites), représente et défend la profession dans toutes les instances administratives, à la hauteur de l'engagement des militant.es du SNEP-FSU ?

La réponse une fois encore est tout simplement dans ce bulletin n°61 dont on vous souhaite une agréable lecture.

Eric Olivero
Lycée JB Corot (91)



Sommaire

Dans l'académie.....	p 2
Edito.....	p 3
Carte académique des candidats du	
SNEP-FSU Versailles.....	p 4
Glossaire / Candidat.es du SNEP-FSU	
Versailles à la CAPA.....	p 5
Les secteurs qui animent le SNEP-	
FSU Versailles.....;	p 6-7
Comment voter ?.....	p 8-9
Candidat.es FSU au CSA.....	p 10
Candidat.es FSU à la CAPA.....	p 11
Profession de foi FSU.....	p 12

« On est dans l'erreur si l'on pense que la démocratie, c'est d'un côté un pouvoir représentatif, seul légitime, et de l'autre côté une foule. Même si le gouvernement affirme orchestrer la négociation, il ne l'orchestre pas jusqu'au bout, c'est-à-dire qu'il refuse de reconnaître la valeur, la nécessité, la légitimité des acteurs publics que sont les syndicats. La démocratie, ce n'est pas la réciprocité des mépris. »
Cynthia Fleury

Du 1^{er} au 8 décembre je vote FSU

ENGAGÉ·ES POUR LE SERVICE PUBLIC, LA DÉFENSE DES PERSONNELS ET DE NOS MÉTIERS

Candidat.es du SNEP-FSU Versailles à la CAPA du 2nd degré des Professeurs d'EPS et agrégés, au Comité Social Académique (CSA),
à la Formation Spécialisée (FS-SSCT) et aux instances institutionnelles académiques ou départementales

95

- CTSD CD UNSS**: Lucas Desissaire, Professeur d'EPS, Franconville (95)
- CIEN, CAPA Commission de réforme CDEN, CD UNSS**: Sylvain Quiron, Professeur d'EPS, Gonesse (95)
- FS-SSCT**: Céline Mayonnave, Professeure d'EPS, Sarcelles (95)
- CDEN**: Jonathan, Professeur d'EPS, La Celle Saint Cloud (78)
- FS-SSCT Commission de réforme CAPA**: Bruno Maréchal, Professeur d'EPS, Trappes (78)
- CD UNSS**: Jocelyn Beurier, Professeur d'EPS, Colombes (92)
- FS-SSCT Commission de réforme CD UNSS**: Gilles Malet, Professeur d'EPS, Sceaux (92)
- CD UNSS**: Isabelle Alexandre, Professeure d'EPS, Reuil Malmaison (92)
- FS-SSCT Commission de réforme CAPA, CTSD**: Christel Giroud, Professeure d'EPS, Reuil Malmaison (92)
- CSA**: Mélanie Peltier, Professeure d'EPS, Coignières (78)
- CTSD**: Thomas Bailion, Professeur d'EPS, Houdan (78)
- CD UNSS**: Sandrine Even, Professeure d'EPS, Rambouillet (78)
- CR/CD UNSS**: Marjorie Bounhol, Professeure d'EPS, Epinay sous Sénart (91)
- FS-SSCT**: Bastien Tessier, Professeur d'EPS, Ballancourt sur Essonne (91)
- FS-SSCT Commission de réforme CAPA**: Maud Istria, Professeure d'EPS, Trappes (78)
- CSA CR/CD UNSS**: Jérôme Le Cam, Professeur d'EPS, Villepreux (78)
- CAPA**: Corinne Perier, Professeure d'EPS, Corbeil Essonnes (91)
- CAPA Commission de réforme**: Manue Perret, Professeure d'EPS, Villenodden sur Orge (91)
- CTSD Commission de réforme**: Eric Olivero, Professeur d'EPS, Savigny sur Orge (91)
- CDEN CD UNSS**: Axel Bony, Professeur d'EPS, Corbeil Essonnes (91)

78

92

91

Je vote **aux élections professionnelles de décembre 2022**



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

JE VOTE

Du 1^{er} au 8 décembre,
FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX
avec les syndicats de la FSU

**Pour nos métiers,
l'école et l'EPS...**

**je vote SNEP,
je clique FSU !**

GLOSSAIRE

Les représentants syndicaux que les enseignants d'EPS vont élire siégeront pendant quatre années dans 2 types d'instances : les Comités Sociaux d'Administration (CSA) dont la Formation spécialisée (FS-SSCT) et les commissions administratives paritaires (CAP).

- CSA : Comités Sociaux d'Administration
- FS-SSCT : Formation spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (niveau académique)
- CAPA : instances malheureusement remises en cause par la loi de transformation de la Fonction Publique, les Commissions Administratives Paritaires Académiques ne seront plus consultées. Une étude en CAPA sera possible en cas de recours administratif (mutations, rendez vous de carrières, congés de formation, Temps partiels) et pour les CAP disciplinaires.

Les résultats du CSA permettront de désigner les représentant.es du SNEP-FSU Versailles aux instances académiques et départementales.

Les instances académiques

- CIEN : Conseil Inter-académique de l'Education Nationale
- CR UNSS : Conseil Régional de l'Union Nationale du Sport Scolaire

Les instances départementales

- CTSD : Comité Technique Spécial Départemental
- CDEN : Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
- CD UNSS : Conseil Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire
- FS-SSCT : Formation spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (niveau départemental)
- Commission de Réforme : accidents du travail

LISTE DES COLLÈGUES EPS CANDIDAT-ES À LA CAPA

Bruno MARECHAL, Collège Gagarine TRAPPES (78)

Christel GIROUD, Lycée Eiffel REUIL MALMAISON (92)

Sylvain QUIRION, Collège Truffaut GONESSE (95)

Emmanuelle PERRET, Collège Blaise Pascal
VILLEMOISSON SUR ORGE (91)

Jocelyn BEURIER, Collège JB Clément COLOMBES (92)

Maud ISTRIA, Lycée Blériot TRAPPES (78)

Corinne PERIER, Lycée Doisneau CORBEIL-ESSONNE (91)

Du 1er au 08 décembre 2022 : Je vote aux élections professionnelles !

Du 1er au 08 décembre 2022, vous êtes appelés à élire vos représentant(e)s. Le SNEP et la FSU seront présents à tous les scrutins pour que ses représentants continuent à être nombreux pour défendre et agir avec vous, sur toutes les questions relatives à la carrière, à l'EPS et au sport scolaire.

Faire entendre la voix des enseignants d'EPS est déterminant et avoir de nombreux élu(e)s du SNEP et de la FSU permettra d'intervenir et de peser sur les décisions.

Ce sont les fonctionnaires qui indiqueront par leur vote la représentativité des organisations syndicales. Pour définir la représentativité dans l'Education Nationale, ce sont les élections aux Comités Sociaux d'Administration qui seront prises en compte sur la base des résultats obtenus au Comité Social d'Administration Ministériel. Seules les organisations syndicales ayant des élu(e)s dans l'instance consultative du niveau de la négociation seront habilitées à négocier.

Autre enjeu important : du résultat du vote pour le Comité Social Ministériel dépend le volume des décharges imparties aux différents syndicats. Ces décharges constituent avec les cotisations et le temps donné par les militants, les seuls moyens de fonctionnement du SNEP-FSU et de la FSU. Sans ces moyens le SNEP-FSU, comme tout autre syndicat, ne pourrait fonctionner.

SECTEUR PÉDAGOGIQUE

L'académie de Versailles étant traditionnellement une académie d'accueil pour les jeunes collègues, le SNEP-FSU Versailles a toujours défendu une formation professionnelle continue auto-gérée par les collègues et en phase avec les demandes de terrain. Cependant, certaines dérives sont à l'œuvre quant à l'organisation et aux contenus proposés dans le cadre de ces FPC. C'est pourquoi le SNEP-FSU Versailles a décidé de proposer des stages syndicaux centrés à la fois autour d'une APSA mais également contextualisés dans des problématiques syndicales plus larges. Ces stages nous permettent de mettre en évidence le travail autour des programmes alternatifs proposés par le SNEP-FSU et également de réfléchir avec la profession à ce que nous voulons transmettre comme culture sportive et artistiques à tous nos élèves. Cette année, un stage pédagogique APSA a été proposé dans chaque département plutôt à destination des jeunes collègues et un stage académique sera également organisé à l'attention de toute la profession.

EGALITE.S

La lutte pour l'EGALITE est au cœur des visées du SNEP-FSU en tant que syndicat de transformation sociale. Agir car l'Egalité est un droit universel. Or les inégalités s'accroissent, l'actualité mondiale très inquiétante quant aux droits des femmes et leur liberté et le bilan en France du dernier quinquennat très insuffisant sur ce qui devait être une priorité. Le Snep-Fsu Versailles souhaite poursuivre et développer ses actions et réflexions collectives sur la question des discriminations et violences faites aux femmes et aux personnes LGBTQI+.

Agir dans les instances et autour de la mise en place du plan rectoral pour l'Egalité professionnelle.

Agir sur le terrain en organisant des stages de formation de la profession afin de comprendre, réfléchir, débattre et construire collectivement une EPS de l'Egalité. Nos journées de l'EPS traiteront l'an prochain de cette thématique : des séquences de pratique sur une ou plusieurs APSA avec le filtre de l'Egalité Filles/Garçons (Futsal, Rugby, ...) et des interventions dans différents domaines pour éclairer le système patriarcal, les stéréotypes de genre que nous véhiculons toutes et tous et nos leviers d'action.

Notre spécificité d'action sur les corps et sur la relation à l'autre nous donne un rôle, une responsabilité et un moyen de lutte pour agir et transformer les choses avec nos élèves.

CARRIÈRES

Certes, les CAP n'examinent plus en totalité des opérations de carrières qui vous concernent, mais cela n'empêchera pas les élu.e.s du SNEP-FSU au sein des listes FSU d'être à vos côtés.

En amont des opérations de carrière, au travers des stages (400 collègues rencontrés chaque année), des échanges mail ou téléphoniques (également par centaines).

Pendant les opérations, en aidant les collègues à contester les erreurs de l'administration.

Après les opérations, dans les instances de recours (mutations inter et intra, promotions, congés de formation, postes adaptés, commission de réforme, phase d'ajustement...).

Tout ceci grâce à une expertise acquise et reconnue tout au long des mandats précédents où les représentant.es de la FSU étaient largement majoritaires (et même seul.es en ce qui concernent les enseignant.es d'EPS).

Nous serons comme toujours force de propositions dans le respect des règles, en recherchant l'intérêt du plus grand nombre, pour aller vers plus d'équité, sans jamais oublier de revendiquer des créations de postes (mutations), des promotions en augmentation pour arriver à un avancement déconnecté de l'évaluation et des moyens supplémentaires pour les postes adaptés et les congés de formation.

TZR

Malgré la disparition des CAPA, le SNEP-FSU Versailles œuvre en permanence pour faire respecter les droits des TZR (services, forfait AS, indemnités). Chaque début d'année scolaire, un congrès académique « spécial TZR » est organisé afin de donner aux collègues informations et moyens de faire respecter leurs droits. Quelques 200 TZR EPS y ont participé en 4 ans.

L'activité déployée par les élu.es FSU (SNEP-FSU et SNES-FSU), a par ailleurs contraint le Rectorat à appliquer la réglementation relative à l'indemnisation des frais de transport et de repas des TZR en AFA remplissant les conditions fixées par la réglementation ministérielle.

SPORT SCOLAIRE

Avec le décret de 2014 le forfait de 3h est officiellement dans nos obligations règlementaires de service. Ce décret a conforté la place du sport scolaire dans l'EN et reflète l'attachement de notre profession à ce service public. Le SNEP-FSU Versailles œuvre chaque année pour défendre et promouvoir notre mission d'animateurs d'AS. Il est présent dès septembre lors de chaque réunion des secrétaires d'AS. Aux côtés des élu-e-s des AS, il siège à tous les conseils départementaux et régionaux de notre académie. Il rencontre les cadres de l'UNSS Versailles et participe toujours activement aux séminaires des animateurs•trices d'AS de début et de fin d'année. Le SNEP-FSU continuera à défendre l'accès à un sport scolaire pour toutes et tous à moindre coût où les AS ont les moyens financiers de développer leur activité et de se déplacer pour participer aux rencontres inter-établissements. Face à l'impact néfaste de la réforme Blanquer des lycées sur le sport scolaire, conduisant de plus en plus d'établissements de l'académie à placer des cours le mercredi après-midi, il continuera à accompagner les équipes EPS pour que le mercredi après-midi soit considéré comme temps dédié au sport scolaire, comme le stipulent toutes les notes de services.

STAGIAIRES

Le SNEP-FSU Versailles s'attache chaque année à aller à la rencontre des stagiaires dès leur entrée dans le métier. Nous les informons dès l'obtention du concours via un bulletin spécifique stagiaire. Nous sommes fortement sollicités lorsque les stagiaires apprennent leur mutation dans notre académie, en particulier pour les collègues en provenance d'autres académies. Nous avons à cœur de les guider et de les rassurer. Nous sommes présents aux réunions d'accueil institutionnel et dans les INSPE. Nous réalisons des interventions dans les diverses antennes de l'INSPE pour informer les stagiaires sur « des éléments réglementaires et statutaires ». Nous organisons également des stages d'information sur les 2 phases de mutations. Nous rencontrons chaque année les services du Rectorat afin de faire un bilan des conditions d'affectation des stagiaires et faire des propositions d'amélioration. Nombre de celles-ci ont été prises en compte. Nous continuons de revendiquer une connaissance des "postes berceau" pour les prochaines phases de préférences géographiques. Enfin, nous nous attachons à répondre aux diverses questions des collègues et à les informer des différentes circulaires les concernant (reclassement, cumul d'activité, conditions de titularisation, forfait d'AS...).

EQUIPEMENTS INSTALLATIONS SPORTIVES

Des propositions concrètes,
des interventions régulières

L'accès à des équipements sportifs fonctionnels et adaptés est primordial pour la pratique de l'EPS et du sport scolaire. À 1 ans et demi des JOP 2024, le SNEP FSU Versailles revendique la mise en place d'un plan de construction / rénovation pour répondre notamment aux enjeux de transition environnementale.

Au plus près du quotidien des professeurs d'EPS, le SNEP-FSU Versailles :

- Informe toute la profession des décisions budgétaires prises par les Départements (CD) et la Région (CR).
- Aide les collègues à intervenir en CA, auprès des CD, du CR et des élus.
- Accompagne les équipes EPS pour l'élaboration et le suivi des dossiers revendicatifs.
- Agit avec et pour la profession afin d'obtenir les crédits spécifiques (pédagogiques, locations d'installations sportives, accès aux piscines, transport).
- Intervient en audience et dans les instances (CDEN et CIAEN) pour que les besoins de chaque établissement soient pris en compte, particulièrement pour la natation.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

Du 1^{er} au 8 décembre, vous êtes appelé-es à voter aux élections professionnelles pour élire vos représentant-es aux Comités Sociaux d'Administration (CSA) ainsi qu'aux Commissions Administratives Paritaires (CAP).

La Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) continue de remodeler la représentation des personnels notamment en transformant les Comités Techniques (CT) en CSA.

Pour autant, ces élections représentent un atout majeur pour le métier, pour notre carrière et au-delà pour la discipline.

Le résultat de ces élections déterminera également les moyens mis à disposition des organisations syndicales et de leurs représentant-es du personnel.

Le vote se déroule sous forme électronique pour les différents votes (4 sauf exception).

13-24 OCTOBRE

Vérification
des listes
électorales

Affichage de la liste des électeur·rices

Cette opération a dû être faite dans votre établissement avant les vacances.

13 OCTOBRE

Ouverture
de l'espace
de vote

Ouverture de l'espace de vote en ligne

Chacun·e reçoit un mail sur sa boîte académique, avec un lien à usage unique. Il permet d'accéder au portail élections et d'ouvrir son espace de vote en ligne. Il faut donc lire ses mails académiques ! Bien sûr,

il faudra garder précieusement le mot de passe créé (pensez à le noter sur votre téléphone) et renseigner la « question défi ».

**DU 7 AU
25 NOVEMBRE**

Récupération
de la notice
de vote !

Récupération de la notice de vote

La notice est distribuée par le-la chef·fe d'établissement. Vous devez émarger lorsque ce-cette dernier·e vous la donne. Pensez à prendre cette notice en photo avec votre téléphone. C'est le meilleur moyen de l'avoir sur soi le jour où vous voterez !

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE

**JE VOTE SNEP,
JE CLIQUE FSU !**



Du 1^{er} au 8 décembre : je vote !

Le vote démarre le 1^{er} décembre à 8h (heure de Paris...) et se termine le 8 décembre à 17h.

Attention : n'attendez pas le dernier moment pour voter car le serveur pourrait saturer !

Pour pouvoir voter, j'ai besoin d'accéder à ma boîte mail académique, de mon code de vote (contenu dans la notice de vote papier mais que j'ai sauvegardé sur mon téléphone...), du mot de passe que j'ai créé (noté également sur mon téléphone).

■ Je me connecte sur le portail Elections :

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022

Le portail élection est aussi accessible à partir des sites des rectorats et du site du SNEP-FSU.

- Je m'authentifie avec mon adresse mail académique, je recopie le Captcha qui permet d'accéder à la page où je peux saisir mon mot de passe électeur·rice
- J'accède à l'espace de vote.
- Je sélectionne successivement les scrutins auxquels je peux voter (2 à 4 suivant ma situation).
- J'active la fonction vote.
- Je sélectionne le bulletin FSU pour chaque vote (de 2 à 4 suivant ma situation).
- Je vote.
- Je télécharge et enregistre la preuve de vote.

Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU



Les Comités sociaux d'administration (CSA)

Tout le monde vote pour élire les représentant-es à 2 CSA : le CSA ministériel (CSA MEN) et le CSA de proximité (académie ou vice-rectorat).

Les suffrages obtenus aux CSA d'académie permettent de déterminer le nombre de sièges de chaque organisation syndicale aux CSA spéciaux départementaux et de région académique. Chaque organisation syndicale désignera ensuite ses représentant-es dans ces CSA spéciaux.

On y traite de toutes les questions d'organisation et de fonctionnement des services et établissements : les moyens, les postes, le plan de formation continue, les règles du mouvement, etc.

Nouveauté : à chacun de ces CSA est attachée une Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS SSCT), qui reprend les attributions du CHSCT.

Les représentant-es titulaires de la FS SSCT sont choisi-es parmi les élu-es au CSA, les suppléant-es sont désigné-es par les organisations syndicales.

Important : les moyens syndicaux (décharges, représentativité, présence dans d'autres instances...) sont attribués en fonction du résultat à l'élection du CSA du ministère.

D'où l'importance de ne perdre aucune voix pour la FSU !

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Les fonctionnaires, quel que soit leur corps votent pour élire leurs représentant-es à la CAPN et à la CAPA second degré. Les stagiaires ne votent pas pour les CAP (sauf s'ils ou elles sont ex-titulaires d'un autre corps).

On y traite des recours individuels suite aux opérations de carrière : mutation, promotion, demande de congé formation, de temps partiel, etc. La CAP siège aussi en formation disciplinaire et donne un avis sur les sanctions disciplinaires du deuxième et du troisième groupe (les plus lourdes).

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Elles concernent exclusivement les personnels contractuel-les. Il y a une CCP pour les non-titulaires enseignant-es, CPE et Psy-ÉN, et une pour les AED et AESH.

On vote pour un sigle (FSU). C'est ensuite l'organisation syndicale qui nomme ses représentant-es.

La CCP a les mêmes attributions qu'une CAP : examen des recours individuels pour les opérations de carrières : temps partiel, congé formation, évaluation, fin de fonction..., mais aussi sanctions disciplinaires.

Pour toute autre situation, contactez-nous !

Des publications spécifiques existent pour les collègues du Supérieur, de la Jeunesse & des Sports, de l'Agriculture. Elles sont disponibles sur le site.

Qui vote où ?		CSA ministériel	CSA académique	CAPN	CAPA	CCP
Agrévés, PEPS, CE	Titulaires					X
	Stagiaires			X	X	X
Non-titulaires				X	X	





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Élection au comité social d'administration académique
de l'académie de VERSAILLES

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

10 titulaires – 10 suppléants (15 femmes – 5 hommes)

1 – M. Antoine TARDY

Professeur certifié
Collège Léon Blum – Villiers-le-Bel (95)

3 – Mme Pauline CANER-CHABRAN

Professeure des écoles
École Maternelle Publique Gathelot – Clamart (92)

5 – M. Bastien DESCHAMPS

Professeur des écoles
École Élémentaire Paul Raoult – Les Mureaux (78)

7 – M. François KAMINSKA

Secrétaire administratif de l'EN et l'ES
Collège Albert Camus – Bois-Colombes (92)

9 – M. Jérôme LE CAM

Professeur d'EPS
Collège Léon Blum – Villepreux (78)

11 – Mme Albine CAILLIE

Assistante de service social des adm. de l'État
DSDEN du Val d'Oise – Cergy (95)

13 – Mme Nathalie BELLIARD

Professeure des écoles
Circonscription d'EN du 1er degré de Sannois – Sannois (95)

15 – Mme Delphine ROMAGNY

Professeure agrégée
Lycée Léonard de Vinci – Saint-Germain-en-Laye (78)

17 – Mme Murielle ETANCELIN

Attachée d'administration de l'État
Lycée Julie-Victoire Daubié – Argenteuil (95)

19 – M. Olivier GUYON

Professeur de lycée professionnel
Lycée Antoine Lavoisier – Porcheville (78)

2 – Mme Claudine BEZOL

Professeure agrégée
Lycée Alexandre Dumas – Saint-Cloud (92)

4 – Mme Geneviève ROYER

Professeure agrégée
Lycée Richelieu – Rueil-Malmaison (92)

6 – Mme Ruth RIEUX

Professeure de lycée professionnel
Lycée Vassily Kandinsky – Neuilly-sur-Seine (92)

8 – Mme Patricia BRAIVE

Infirmière de l'EN et l'ES
Collège Jean Moulin – Saint-Michel-sur-Orge (91)

10 – Mme Eleonor GOMEZ GAUBIAC

Professeure des écoles
École Maternelle Minerve – Viry-Châtillon (91)

12 – Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ

Professeure agrégée
Lycée d'hôtellerie et de tourisme – Guyancourt (78)

14 – Mme Mélanie PELTIER

Professeure agrégée
Collège La Mare aux Saules – Coignières (78)

16 – Mme Myriam MAUTOUCHET

Inspectrice d'académie-IPR
Rectorat de Versailles – Versailles (78)

18 – Mme Fabienne ROUVRAIS PASQUIER

Professeure des écoles
École Élémentaire Henri Poincaré A – Asnières-sur-Seine (92)

20 – Mme Marine OCHANDO

Professeure certifiée
Collège Louis Pasteur – Longjumeau (91)



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE

DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES, PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, PROFESSEURS CERTIFIÉS, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE, PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS, CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

AVEC LA FSU POUR LE SECOND DEGRÉ

Liste présentée par la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

19 titulaires – 19 suppléants (24 femmes – 14 hommes)

- | | |
|--|---|
| 1 - Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ
Professeure agrégée
<i>Lycée d'hôtellerie et de tourisme – Guyancourt (78)</i> | 2 - M. Bruno MARÉCHAL
Professeur d'EPS
<i>Collège Youri Gagarine – Trappes (78)</i> |
| 3 - Mme Marie CHARDONNET
Professeure certifiée
<i>Collège Rosa Parks – Villabé (91)</i> | 4 - Mme Marine OCHANDO
Professeure certifiée
<i>Collège Louis Pasteur – Longjumeau (91)</i> |
| 5 - M. Dominique BOUILLAUD
Professeur de lycée professionnel
<i>Lycée Sédar Senghor – Magnanville (78)</i> | 6 - M. Romain ROUZAUD
Professeur agrégé
<i>Lycée Camille Saint-Saëns – Deuil-La Barre (95)</i> |
| 7 - Mme Christel GIROUD
Professeure d'EPS
<i>Lycée Gustave Eiffel – Rueil-Malmaison (92)</i> | 8 - Mme Clarisse LAPRUGNE
Professeure certifiée
<i>Collège Weiler – Montgeron (91)</i> |
| 9 - Mme Aude ROME
Psychologue de l'Éducation nationale
<i>Centre d'Information et d'Orientation – Boulogne-Billancourt (92)</i> | 10 - M. Loïc SANCHEZ
Conseiller principal d'éducation
<i>Lycée Lakanal – Sceaux (92)</i> |
| 11 - Mme Heike ROMOTH
Professeure agrégée
<i>Université Évry-Val d'Essonne – Évry (91)</i> | 12 - M. Hervé CHAUVIN
Professeur agrégé
<i>Lycée Gustave Monod – Enghien-les-Bains (95)</i> |
| 13 - Mme Hélène NGASSAM MBANDOU
Psychologue de l'Éducation nationale
<i>École élémentaire Lazare Carnot – Colombes (92)</i> | 14 - Mme Martina ERBARTH
Professeure agrégée
<i>Collège de Clagny – Versailles (78)</i> |
| 15 - M. Jean-François GAY
Professeur certifié
<i>Lycée Newton-ENREA – Clichy (92)</i> | 16 - Mme Maud ISTRIA
Professeure d'EPS
<i>Lycée Louis Blériot – Trappes (78)</i> |



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 | CSA
de proximité de l'académie de Versailles

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



*Voter pour les listes
présentées par la FSU, c'est
désigner des représentantes
et représentants qui
sauront faire les liens entre
l'expression des besoins
dans les services, écoles
et établissements et la
promotion d'un projet
d'école ambitieux au service
de la justice sociale. L'enjeu
du vote FSU est donc
d'importance à l'heure où
les personnels voient leur
situation se dégrader en
terme salarial mais aussi en
raison du développement
d'un management agressif
qui vise à contraindre leur
autonomie professionnelle.
Avec la FSU, redonnons du
sens à nos métiers.*

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU

Avec la FSU pour gagner :

SALAIRES

La FSU exige une vraie revalorisation pour toutes et tous. Attachée à la reconnaissance du travail et de la dignité de tous les métiers, à l'égalité de traitement, elle combat tous les arbitrages de la politique indemnitaire académique (RIFSEEP, IMP, etc.). La FSU veut gagner l'équité dans la répartition des indemnités et renforcer l'indiciaire : elle revendique une augmentation immédiate de tous les salaires et l'indexation de la valeur du point sur l'inflation.

EMPLOIS

Pour la FSU, améliorer les conditions de travail est indispensable pour les personnels mais aussi pour les usagers du service public. En CSA, ses élu·es agiront pour une carte scolaire et des dotations en emplois et heures à la hauteur des besoins. La FSU mobilise contre les suppressions de postes, les fermetures de classes, d'écoles...

FORMATION

La FSU revendique une augmentation conséquente des moyens donnés à la formation continue, aujourd'hui exsangue, pour bâtir une offre de qualité, en lien avec la recherche universitaire. Chacun·e doit pouvoir se former dans les domaines de son choix et non être formaté·e pour appliquer des réformes. Au CSA académique, comme aujourd'hui au CTA, la FSU fera des propositions pour amender et enrichir le plan de formation.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les élu·es FSU partagent vos conditions d'exercice, trop souvent dégradées. Leurs interventions dans les instances académiques et départementales visent à améliorer l'organisation des services et leurs dotations en moyens, limiter les services partagés et dénoncer les pressions managériales. Chaque voix leur donne plus de force pour vous défendre.

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec les syndicats de la FSU

